



02113728

FORMULE V

MENTION

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *Nivelles*
le 02 SEP. 2002

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Mention à publier aux annexes du Moniteur belge conformément à l'article 11
de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés
Le texte de cette mention est déposé en un exemplaire

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☒ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

3. Forme juridique (en entier) ▷

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

Objet précis du ou des documents déposés au Greffe

(Le dépôt simultané de plusieurs documents peut faire l'objet d'une seule mention indiquant l'objet précis de chacun de ces documents)

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé

ASAP COMMUNICATION

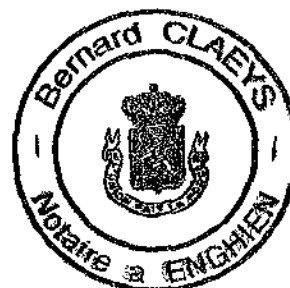
société privée à responsabilité limitée

rue de Namur, 152 à 1400 Nivelles

Nivelles - n°91 245

471.894.496

coordination des statuts



Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du cheque ou de l'assignation

Numéro du compte